

**Affaire suivie par** : les associations SAE - SFS  
**Mail** à adresser à : [naturalistes.haguenau@gmail.com](mailto:naturalistes.haguenau@gmail.com)  
**Courrier papier** à : Messieurs les Présidents SAE - SFS  
7 rue d'Adelshoffen - 67300 SCHILTIGHEIM  
**Tél** : 07 82 31 25 79

## CONSULTATION PUBLIQUE VOIE DE LIAISON SUD HAGUENAU DÉFRICHEMENT



**INTERVENTION DES ASSOCIATIONS**  
**SOCIÉTÉ ALSACIENNE D'ENTOMOLOGIE**  
**SAUVEGARDE FAUNE SAUVAGE**

**Flore, faune & milieux**  
JUN 2018



## Table des matières

PARTIE 1 - LES GAGÉES - RÉSUMÉ.....	5
LES FAITS .....	5
LES REMARQUES.....	5
1-1. BERGES DE LA MODER.....	5
QUESTIONS AU PÉTITIONNAIRE ET AU BUREAU D'ÉTUDES.....	7
1-2. AUTRES SITES QUE LES BERGES DE LA MODER .....	7
QUESTION RÉCURRENTÉ .....	10
PARTIE 2 - FLORE, FAUNE & MILIEUX .....	11
2-1. Cartographie .....	11
2-2. L'Agrion de Mercure - espèce NATURA 2000 .....	12
2-3. Le Cuivré des marais - une autre espèce NATURA 2000 omise .....	13
2-4. L'alignement remarquables d'arbres anciens - insectes et chiroptères .....	13
CONCLUSION.....	14



## PROSPECTIONS BOTANIQUES : GAGÉES – PLANTES À PROTECTION NATIONALE FLORE, FAUNE & MILIEUX

Remarques des associations signataires sur le document mis à disposition pour  
« Avis de consultation du public : défrichement de la voie de liaison sud de Haguenau »  
(Période de consultation du 4 mai au 8 juin 2018)

### PRINCIPES ÉTHIQUES ATTENDUS D'UNE CONSULTATION DU PUBLIC

- Lorsqu'un pétitionnaire (commune, entreprise, institution, etc.) se propose de recueillir, selon les lois et règlements, l'avis du public (consultation ou enquête publique) sur son projet (route, aménagements divers, etc.), il importe que celui-ci produise un document « propre », à jour de l'état des données environnementales<sup>1</sup>. Notamment si des milieux sensibles sont impactés et des espèces protégées présentes. Il prend pour cela tous les contacts avec les bureaux d'études et leur communique aussi ses propres données. Les bureaux d'études réciproquement prennent langue avec les services de la commune pour recueillir l'ensemble des informations.
- Cette demande de « *présentation actualisée*<sup>1</sup>... » [des données] est d'ailleurs recommandée textuellement sur le site de la préfecture dans l'annonce de la consultation du public pour la Voie de Liaison Sud de Haguenau. Nous citons « [...] *La demande d'autorisation de défrichement contient une **présentation actualisée** des dispositions prévues en matière de protection de l'environnement, lesquelles ont fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale en date du 26 avril 2018, complétant l'avis précédent* ». [mis en gras par nous]

Ce projet d'aménagement a fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de l'autorité environnementale en date du 01 septembre 2014. La demande d'autorisation de défrichement **contient une présentation actualisée** des dispositions prévues en matière de protection de l'environnement, lesquelles ont fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale en date du 26 avril 2018, complétant l'avis précédent.



Extrait du texte de la consultation présente sur le site de la préfecture du Bas-Rhin (surligné par nous).

Si ce principe d'actualisation des données n'est pas respecté, deux conséquences fâcheuses, au moins, se produisent :

- Le jugement du public est faussé, car il se base sur des données anciennes ou non signalées, (donc non à jour) et dont certaines données ne sont plus valables depuis longtemps. Cela s'aggrave alors encore si les données nouvelles sont connues depuis plusieurs années du pétitionnaire et de son bureau d'études et n'ont pas été intégrées pour une cause inconnue. Le cas est patent à propos des gagées : il sera évoqué plus loin.
- Le pétitionnaire se décrédibilise et voit ainsi son image publique se ternir aux yeux attentifs des associations environnementales, des naturalistes, du public et le cas échéant des autorités

<sup>1</sup> Consulté le 20/05/2018

<http://bas-rhin.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Avis-de-consultation-du-public-defrichement-de-la-voie-de-liaison-sud-de-Haguenau>



de contrôle. Il perd un crédit certain. Il en est de même des bureaux d'études ayant œuvré sur le terrain.

Si « l'actualisation » du dossier est faite pour la partie « défrichement »<sup>2</sup>, elle n'est, alors pas du tout au point pour la partie études de l'état initial du « Diagnostic environnemental » 2008<sup>3</sup> (version avril 2009<sup>4</sup>) et l'étude d'impact 2015 (mise à jour juin 2015) notamment pour les aspects flore « gagée ».



Extrait illustrant l'ancienneté du rapport du diagnostic environnemental (surligné par nous).

Nous nous livrons ici à un exercice d'analyse critique sur un groupe de plantes protégées au niveau national, les gagées. Les résultats présentés sont « confondants » et mettent ainsi fortement en question les prospections du bureau d'études effectuées à propos de ces plantes.

On pourrait objecter, dans un premier mouvement, que les remarques sur les gagées ne concernent pas le défrichement. Ce qui est peut-être exact. Mais alors pourquoi le pétitionnaire a-t-il intégré ces nombreuses cartes présentant des données (faune, flore) qui n'ont rien à voir directement avec le défrichement parce qu'elles ne sont pas situées en forêt ?

#### SOURCES DES REMARQUES concernant les gagées

##### Source 1 :

« Voie de Liaison Sud de Haguenau — État initial Diagnostic environnemental  
[VLS\_HaguenauEtudeImpactAnnexe 1-1\_FauneFlore-partie1.pdf]  
ÉCOLOR/2008, version avril 2009, 45 pe. »

##### Source 2 :

« Voie de Liaison Sud de Haguenau — Étude d'Impact sur l'Environnement  
[VLS\_HaguenauEtudeImpact-Partie1.pdf]  
EGIS, juin 2015, 80 pe.».

##### Source 3 :

« Voie de Liaison Sud - Évaluation des incidences NATURA 2000  
FR 4201798 - Massif forestier de Haguenau — FR4211790 - Forêt de Haguenau  
[VLS\_HaguenauDossierIncidencesNatura2000.pdf]  
ÉCOLOR, (2012)-2013-2013, version décembre 2016, 67 p.

<sup>2</sup> [VLS\_HaguenauDossierAutorisationD+\*frichement.pdf] Réalisation de la Voie de Liaison Sud (V. L. S.) à Haguenau. Dossier d'autorisation de défrichement. Communauté d'Agglomération de Haguenau. Setec. Janvier 2018. 70 pe (paginé à 72 p. !).

<sup>3</sup> [VLS\_HaguenauEtudeImpactAnnexe 1-1\_FauneFlore-partie1.pdf] et [...partie2.pdf]

<sup>4</sup> Attention en page 1, 68, il est précisé en bas de page « Version janvier 2019 » mais en page 2 et suivantes « version avril 2009 ».



**PARTIE 1 - LES GAGÉES - RÉSUMÉ**  
**Prospections gravement défailtantes sur les groupes de plantes des gagées**

**LES FAITS**

Le bureau d'études présente le résultat de ses prospections des milieux favorables à la gagée datant de... 2009 !!! (voir p. 26) du rapport cité ci-dessus (source 1).

Or nous sommes en 2018 : **il est donc proposé des résultats datant de 9 ans**. Et de plus qui sont déjà, à l'époque, largement erronés car insuffisants. Nous le démontrerons ci-dessous. En effet, en tout et pour tout, le bureau d'études a trouvé sur l'immense surface prospectée une seule touffe de gagées.

Or, en réalité, il y a :

- plus d'un millier de fleurs de gagées !!! ... et de plus de
- bien d'avantage de pieds non en fleurs... et de plus
- en divers endroits... et de plus
- apparentant à 3 espèces protégées distinctes... et de plus
- dont certains plants se trouvent directement sur le tracé de la VLS.

**LES REMARQUES**

**1-1. BERGES DE LA MODER**

Il y a bel et bien des gagées le long des berges de la Moder, le long d'une partie de la piste cyclable ! Et elles sont même nombreuses le long de cette piste cyclable ! Contrairement à l'affirmation du bureau d'études qui note « néant » [pas de Gagée jaune] à propos de ses prospections le long de la Moder (Stritten jusqu'aux Quatre vents).

**Prospections des secteurs favorables à la Gagée jaune (mars 2008)**

Habitat	Lieu-dit	Observation	Etat de conservation du milieu
Aulnaie marécageuse	entre la D329 et le Dornengraben	Néant	mauvais
Aulnaie marécageuse	Kestlerhof	Néant	bon
Aulnaie marécageuse	au Nord de la ferme des Annonciades	Néant	mauvais
Berge Moder	Au niveau de la ferme <b>Stritten</b> <b>jusqu'aux Quatre Vents</b>	<b>Néant</b>	mauvais
Berge Moder	Des Quatre vents jusqu'à la station d'épuration	Néant	très mauvais
Berge Rothbach	Château de Walk	Néant	moyen

Extrait p. 26 (source 1). (surligné par nous).



En outre l'appréciation de l'état de conservation du milieu des berges de la Moder à cet endroit est qualifié de « mauvais » ! Appréciation que nous ne partageons pas car la flore autochtone y est variée, le site étant d'ailleurs inclus en zone NATURA 2000.

Le délégué local de l'association Sauvegarde Faune Sauvage (SFS), à l'origine des découvertes en a fait le constat *de visu*, au hasard de ses prospections naturalistes et l'a signalé par exemple en 2016 au « Comité Vélo » dont il est un membre actif. Il est clair que ces gagées étaient déjà là en 2008 : le bureau d'études pouvait donc inventorier les fleurs... s'il était passé à la bonne période (floraison durant 1 mois).

Les services de la municipalité en ont fait le constat bien tardivement après en avoir été alertés par les associations. Le président de la Société Alsacienne d'Entomologie (SAE) est également intervenu sur le terrain très récemment pour faire, à nouveau, les constats nécessaires lors des menaces qui pesaient sur les plants de gagées au moment des travaux sur la piste cyclable.

Ci-dessous quelques rappels d'interventions :

❖ **Rappel 2015** : les associations SAE, SFS, CERPEA ont remis au commissaire enquêteur lors de l'enquête publique, en novembre 2015, un dossier [9 pages – dossier commissaire enquêteur<sup>5</sup>] relatif à la gagée. Il était noté « *Nous avons nous-mêmes prospecté dans la zone de délimitation générale, périmètre en violet [carte page 63 - Étude Impact VLS], et nous avons trouvé sans le moindre problème des plants de Gagée jaune, ... en nombre ! [printemps 2015]. Nous en avons relevé les positions GPS. Nos prospecteurs ont une bonne expérience de la Gagée jaune qu'ils ont, par exemple, trouvée dans un passé très récent, dans une commune voisine, le long d'un cours d'eau. La détermination ne fait aucun doute. Les 3 signataires peuvent témoigner : ils ont vu en lieu et place ces plants de Gagée jaune le long de la Moder, dans le secteur entouré d'un trait violet [...].* » Il est dommage que le bureau d'études chargé du PLU ne les aient pas signalés. Nous mettons en pièce jointe ce document (partie 1)<sup>6</sup>.

❖ **Rappel 2017** : un nouveau courrier de Sauvegarde Faune Sauvage (SFS) du 24/03/2017 signale au Maire l'existence des gagées sur les berges de la Moder. Il rappelle dans ce courrier avoir signalé le fait le 05/01/2017 au Comité Vélo. « *j'ai fait des remarques concernant des plantes protégées au plan national, des gagées, risquant d'être impactées par le tracé de la voie cyclable [...]* ».

Les services de la mairie ont fait procéder à une enquête sur place : ils ont effectivement trouvé des gagées le long de la future piste cyclable. Le maire nous en a informés le 25/04/2017 : « *Nos chargées de mission "Environnement et milieux naturels" se sont rendues sur les lieux le 4 avril dernier pour repérer l'ensemble des plants de gagées situés le long du chemin actuel* ». Hélas leur inventaire a été très substantiellement incomplet. Le bureau d'études, lui, n'a rien signalé dans ses cartes. Une mise à jour de ses documents aurait été indispensable.

❖ **Rappel 2018** : par courriel du 12/03/2018, le président de l'association SAE alertait le Maire de Haguenau sur les risques [pour les Gagées jaunes] que présentait le chantier de la VLS et demandait « *l'arrêt immédiat de ce chantier le temps de faire le point sur cette situation [...]* ».

<sup>5</sup> Enquête publique Voie de Liaison Sud. Intervention des associations Société Alsacienne d'Entomologie, CERPEA, Sauvegarde Faune Sauvage – Novembre 2015) - volume 1, 9 p.

<sup>6</sup> [HAGUENAU\_CE\_VLS\_enquete\_publique\_Contribution\_partie\_1\_gagees\_SAE\_CERPEA\_SFS\_2015\_11\_16.pdf]

Tout récemment, le 1<sup>er</sup> juin 2018, lors de l'inauguration de la piste cyclable des Berges de la Moder le président de la SAE, accompagné du délégué local de SFS, avait tenté d'avoir publiquement des précisions quant aux solutions envisagées par les collectivités concernant les travaux ayant impacté ces gagées. La parole lui a été refusée. La presse en a cependant fait écho dans son article paru dans l'édition de Haguenau des DNA du 07/06/2018 p. 1 et 44. Les propos relatés du premier adjoint confirment bien la connaissance de la municipalité de la présence des gagées à cet endroit antérieurement au démarrage des travaux. Pourquoi, n'y a-t-il aucune observation de mentionnée dans les documents joints à la présente consultation ?

## QUESTIONS AU PÉTITIONNAIRE ET AU BUREAU D'ÉTUDES

Pourquoi la Municipalité [et par coresponsabilité le bureau d'études] a-t-il soumis à une consultation du public un document périmé sur la flore des gagées, donc inexact sur ces plantes, qui induit en erreur le public, les élus, les services administratifs ? Le jugement des lecteurs ne peut se fonder sur un document infidèle à la réalité actuelle ? Nos remarques sont justifiées, car il est présenté de nombreuses cartes dans le document soumis à la consultation du public sans rapport direct avec le défrichement. Les manquements de ces cartes se devaient d'être à nouveau signalés.

### 1-2. AUTRES SITES QUE LES BERGES DE LA MODER

Nous nous transportons cette fois-ci dans l'étude d'impact de 2015 nommée « [VLS\_HaguenauEtudeImpact-Partie1.pdf] (juin 2015) ». On pouvait en espérer une mise à jour adéquate. Il n'en est rien.

À nouveau, il n'est pas fait mention des nombreux plants de Gagée des prés [*Gagea pratensis*] et de Gagée velue (= Gagées des champs) [*Gagea villosa* = syn. *Gagea arvensis*] présentes dans le secteur prospecté par le bureau d'études [secteur entouré de violet sur toutes les cartes]. Or ces secteurs à gagées sont parfois situés directement sur le fuseau de la VLS ou à grande proximité. Et bien sûr aussi en divers autres endroits du territoire défini comme prospecté par le bureau d'études.

On s'étonne donc légitimement de la validité des prospections effectuées. Un manquement récent et flagrant a été dénoncé à propos des prospections de ce bureau d'études (par exemple le secteur du futur lotissement du « Parc des Houblonniers » près des Missions Africaines à Haguenau).

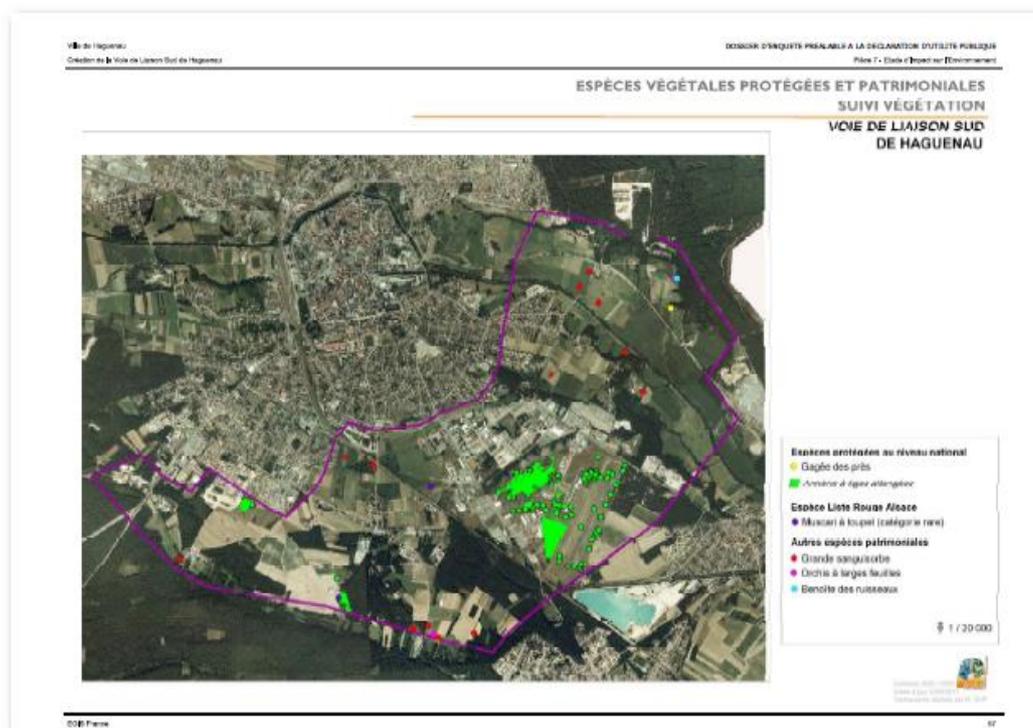
Ci-dessous quelques, rappels d'actions d'informations nullement exhaustives.

- ❖ **Rappel 2011** : dans un courrier (08/08/2011) adressé à Mme THOMAS alors présidente du Conservatoire Botanique d'Alsace (CBA) en 2011, nous signalions les gagées découvertes lors d'une sortie associant SAE, SFS, CERPEA, **DDT, DREAL et la Ville de Haguenau**. Un des botanistes de l'administration découvre plusieurs pieds de Gagées des prés au lieu-dit EWIGKEIT. Il se trouve que le bureau d'études a passé par là par la suite mais, à nouveau, aucune gagée en fleur ou de jeunes plants de gagée n'a été signalé dans le rapport mis à la disposition sur Internet. Pourquoi ?

Sortie commune SAE, SFS, CERPEA, **DDT, DREAL et la Ville de Haguenau**  
22/03/2011 - Lieudit Ewigkeit - Gagée des prés en fleurs (cercles rouges).



- ❖ **Rappel 2013** : dans un courrier adressé au Maire (29/11/2013) nous attirions l'attention sur un site comportant de nombreuses gagées. Elles aussi non loin de la future VLS : « Suite à notre conversation récente avec M. ERBS et avec Mme LETAN, nous vous transmettons quelques éléments d'information sur la "parcelle à Gagées" avec deux espèces présentes, la Gagée des prés (*Gagea pratensis*) et la Gagée des champs (*Gagea villosa*), 2 plantes protégées au plan national (très nombreux plants présents sur la parcelle), un site qui mérite une protection rapide ». Aucun signalement de la localisation de ces plants de gagées dans les cartes présentées au public pour la consultation du 4 mai au 8 juin 2018 ! Le site se trouvait pourtant dans la zone de prospection du bureau d'études.
- ❖ **Rappel 2016** : un courrier des 3 associations (SAE, SFS, CERPEA) daté du 02/02/2016 signalait au Maire au lieu-dit « Ewigkeit le fait suivant : « Des centaines et des centaines de plants (dépassant le demi-millier de plants, voire plus) sont présentes principalement sur 2 parcelles accolées l'une à l'autre [...] ». Nous avons donné à la Mairie une carte très détaillée du site. Aucun signalement dans les cartes livrées au public (carte p. 57 pe. 63 « Espèces végétales protégées et patrimoniales » du rapport nommé « VLS\_HaguenauEtudeImpact-Partie1.pdf »). Pourtant la légende de cette carte indique « Données 2005 / 2008 - mises à jour 2009/2011 ». Et pourtant notre courrier avait intégralement été intégré dans le dossier de l'étude d'impact déposée pour le projet du lotissement du Parc des Houblonniers, après que le bureau d'étude y ait apposé son logo ; le tout étant publié en mars 2017 sur le site Web de la commune de Haguenau !



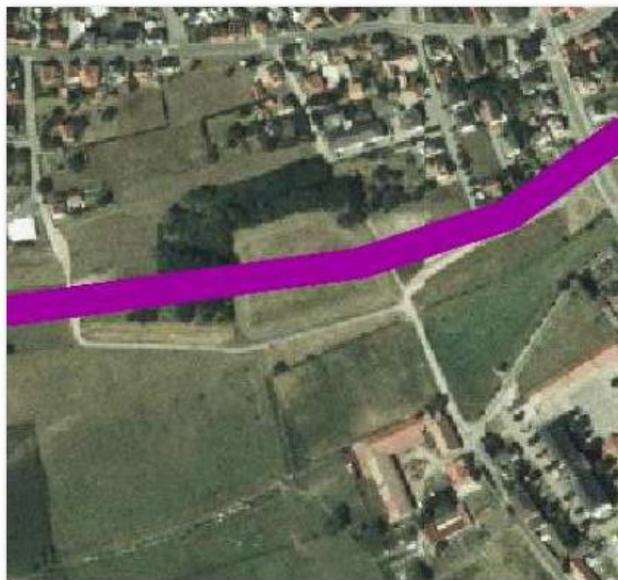
**Espèces protégées au niveau national**  
 ● Gagée des prés

1 seul point jaune signalant la présence de gagées : Extraits de la carte « Espèces végétales protégées et patrimoniales » du rapport nommé « VLS\_HaguenauEtudeImpact-Partie1.pdf » p. 57 pe. 63.



- ❖ **2018 toujours :** Lors de d'une sortie commune, le 13 avril 2018, sur le site du futur lotissement du « Parc des Houblonniers » en présence de représentants du pétitionnaire, CBA, DREAL, SAE et du même bureau d'études, il a bien été constaté contradictoirement la présence de la Gagée velue et de la Gagée des prés et cela, a minima, pour de très nombreux pieds et sur plusieurs parcelles distinctes. Certaines des parcelles sont bien incluses dans la zone d'étude entourée de violet sur les cartes.

Zoom sur la zone du futur  
Lotissement des Houblonniers  
De part et d'autre de la limite  
du périmètre d'étude (ligne en  
violet) des gagées ont été  
observées. p. 31 EI VLS  
ÉCOLOR 04/2009.



Dans l'article paru dans la presse quotidienne, il a d'ailleurs aussi été fait mention de la présence des 2 espèces de gagées à cet endroit (Dernières Nouvelles d'Alsace DNA édition de Haguenau du 21/04/2018 p. 48). Certes, la commission de la Mission régionale d'autorité environnementale Grand Est (MRAe) a, comme cela est mentionné dans son avis réceptionné le dossier en date du 26/02/2018, donc un bon mois avant cette sortie.

Elle n'aurait donc pas pu être prévenue à temps. Notons que l'avis MRAe a été signé le 26/04/2018 soit 13 jours après cette sortie commune, il aurait été logique et prudent que cette instance en ait été informée. Précisons que cette sortie commune en avril était logiquement précédée de sorties préalables des uns et des autres avant la rencontre. De toutes les manières le bureau d'études avait déjà établi les dossiers de demande de dérogations concernant l'espèce protégée pour les seuls 5 pieds de Gagées des prés qu'il y avait vu en 2017. Dossier pour lequel le CNPN avait d'ailleurs émis 2 avis défavorables compte-tenu de la défaillance des inventaires faunistiques et floristiques.

### **Pourquoi le bureau d'études ou la DREAL n'ont pas averti la MRAe de la présence des 2 espèces protégées de gagées sur ce site jouxtant la VLS ?**

Par acquis de conscience, nous avons évidemment aussi parcouru de manière assidue le rapport le plus récent joint à cette consultation à savoir décembre 2016 (source 3). Il concerne l'évaluation des incidences des travaux sur les espèces et les sites NATURA 2000. Les gagées ne faisant pas partie des espèces retenues au titre de NATURA 2000, rien ne présageait qu'il en soit fait mention. Toutefois, le rédacteur du rapport, a jugé utile d'ajouter des paragraphes relatifs aux espèces protégées présentes, ce qui est louable car il vaut mieux disposer de plus d'informations sur la présence d'espèces menacées que l'inverse. Ainsi on trouve page 27 la mention de la présence de « la Gagée des prés... ... le long du chemin reliant les fermes des Annonciades et de Kestlerhof ». Il y est précisé qu'il s'agit « d'une touffe comprenant une dizaine de pieds ». Il s'agit donc de l'unique station mentionnée par ces rapports officiels pour la zone d'étude !

Notre surprise reste donc entière quant à l'absence de mention de toute une série d'observations récentes de nouvelles stations de gagée et de surcroît appartenant à 3 espèces et non limité à une seule !



Nous nous étonnons aussi que les textes de ces rapports soient quasiment de simples copié-collés repris d'un dossier à un autre, sans aucune actualisation réelle.

### III.2.2. RESULTATS

#### III.2.2.1. RECHERCHE D'ESPECES VEGETALES PROTEGEES

Dès la mi-mars, nous avons prospecté les secteurs favorables à la Gagée jaune (*Gagea lutea*), espèce protégée au niveau national, caractéristique des milieux alluviaux (Aulnaie Frênaie, ripisylve, berge de cours d'eau).

Voie de liaison Sud de Haguenau - Etat initial - ECOLOR/2008  
Version avril 2009



24

Les résultats de cette prospection sont négatifs. Ils sont liés essentiellement à de mauvais état de conservation des habitats alluviaux (forte eutrophisation).

Texte avril 2009 - Rapport VLS -  
État initial - p. 24-26.

Cependant, une autre espèce de Gagée a été découverte sur la zone d'étude. Il s'agit de la **Gagée des prés** (*Gagea pratensis*), espèce protégée au niveau national. Elle a été retrouvée le long du chemin reliant les fermes des *Annonciades* et de *Kestlerhof*.

Il s'agit en effet **d'une touffe** comprenant une **dizaine de pieds** (coordonnées GPS : 4,13946 Est 54,06746 Nord). Des investigations complémentaires sont révélées négatives.



Gagée des prés  
Photo Mélanie SAR

### 2.2.5. ESPECES VEGETALES PROTEGEES

La recherche des espèces végétales protégées a été orientée par les données bibliographiques ainsi que par la mise en évidence d'habitats naturels favorables. La mission a porté sur la prospection des plantes protégées en France et en Alsace. La méthode consiste en un parcours systématique à pied de l'ensemble des secteurs propices à l'hébergement d'une espèce recherchée.

La **Gagée des prés** (*Gagea pratensis*), espèce protégée au niveau national a été trouvée le long du chemin reliant les fermes des *Annonciades* et de *Kestlerhof*.

Il s'agit en effet **d'une touffe** comprenant une **dizaine de pieds** (coordonnées GPS : 4,13946 Est 54,06746 Nord).



Gagée des prés  
Photo Mélanie SAR

Texte décembre 2016 - Rapport  
Incidence NATURA 2000 p. 27.

## QUESTION RÉCURRENTÉ

Pour quelles raisons le bureau d'études et la Mairie ont-ils omis de mentionner toutes ces nombreuses gagées (stations et 3 espèces) ? Les contacts « Services de la Mairie-Bureau d'études » permettraient pourtant d'inclure ces données ! Nous souhaitons donc des réponses pour comprendre.

Le public, les administrations, les élus, sont désormais désorientés quant au jugement qu'ils doivent porter sur ces études d'impact.

On ne peut pas exprimer une opinion sur ce que l'on ne sait pas.

## PARTIE 2 - FLORE, FAUNE & MILIEUX

Concernant les autres espèces de la flore et de la faune, ainsi que leurs milieux de vie, le rapport d'avril 2009 (source 1) est à nouveau présenté ici. Nous l'avons déjà abondamment commenté précédemment et nous vous engageons donc à consulter la partie II de notre contribution à l'enquête publique VLS datée du 20/11/2015 et transmise en annexe<sup>7</sup>.

Face à nos multiples remarques, critiques et suggestions nous étions en attente de documents améliorés et corrigés de certaines erreurs. Hélas, il n'en n'est rien. Les remarques formulées à cette occasion n'ont-elles servi à rien ?

Des remarques complémentaires peuvent être faites ; en voici quelques-unes.

### 2-1. CARTOGRAPHIE

**Ainsi, les fonds de cartes que nous avons déjà qualifié d'obsolètes précédemment, car datant de 10 à 20 ans sont maintenant vieux de 2 ans de plus !** Cela ne semble déranger personne.

Avec les logiciels modernes, il aurait été aisé de remplacer la photo aérienne périmée constituant le fond de carte par une prise de vue plus récente et cela tout en conservant les couches des données comme par exemple sur la carte p. 26 des incidences NATURA 2000 (source 2)



Photo aérienne très ancienne -  
secteur de l'hôpital. Source 3 p. 26.  
ÉCOLOR 12/2016

Reconnaissons toutefois que certaines cartes ont été établies sur la base d'une photo aérienne récente (p. 61). On aurait souhaité que cela soit le cas pour l'ensemble des cartes.

<sup>7</sup> [HAGUENAU\_CE\_VLS\_enquete\_publique\_Contribution\_partie\_II\_flore\_faune\_milieux\_SAE\_CERPEA\_SFS\_2015\_11\_20\_send.pdf]

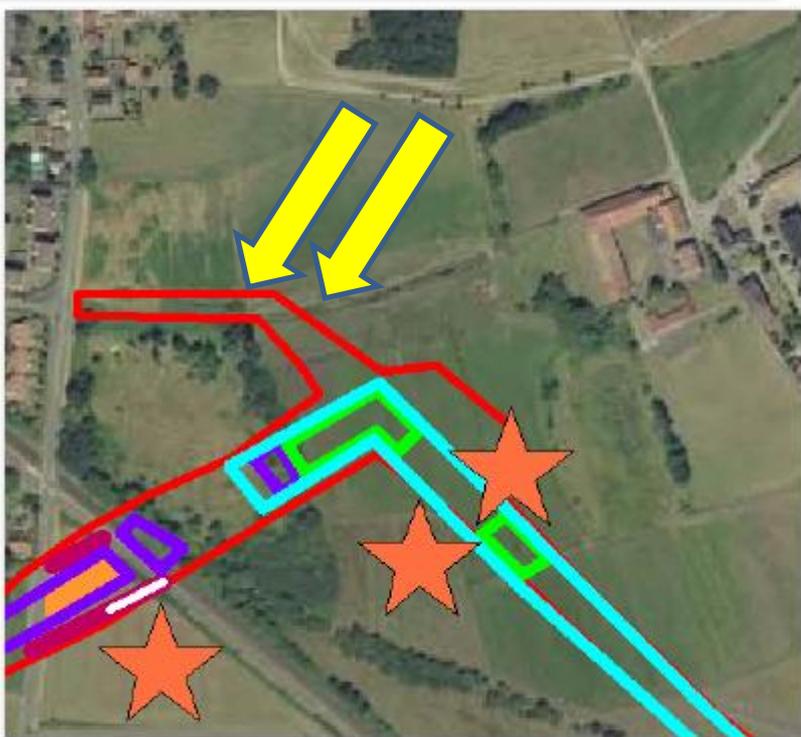
## 2-2. L'Agrion de Mercure - espèce NATURA 2000

L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) est aussi présent dans le Dornengraben (larves aquatiques) et dans les prairies de part et d'autres qui sont les zones de chasse des adultes prédateurs. Pourquoi n'y a-t-il pas de point rouge à ce niveau-là sur le plan ? Sa présence avait même été observée et citée dans les études pour le lotissement par le bureau d'études.

Les relevés de présence de cette espèce que nous avons pu ponctuellement effectuer montrent que ceux présentés dans les présents rapports sont incomplets. Ils devraient être affinés.

Un 2<sup>e</sup> point rouge devrait aussi y figurer pour illustrer la présence de l'Épinoche, un petit poisson figurant sur liste rouge ! Cela avait également déjà été signalé en 2015 !

### Impacts "Ruisseaux" (Agrion du Mercure, poissons)



Extrait de la carte illustrant l'absence de point rouge au niveau de la flèche rouge.  
Source 3, p. 62, ÉCOLOR 12/2016.

Une autre affirmation nous laisse perplexe ! À propos de l'Agrion de Mercure il est écrit qu'étant donné qu'il n'est pas listé dans la fiche descriptive du site, il n'y a pas lieu de faire une évaluation des incidences à son sujet. Cela même si la présence de l'espèce est avérée.

#### **Agrion de mercure**

L'Agrion de mercure n'a pas été listé dans la fiche descriptive du site Natura 2000. Il ne doit pas faire l'objet d'une évaluation des incidences. Néanmoins, au titre des mesures compensatoires une demande de dérogation pour la destruction, le prélèvement et le déplacement des larves de cette petite Libellule sera réalisée. Elle se concrétisera par des actions de diversification du ruisseau du Kesterlhof et un prélèvement/transfert des larves, de la végétation aquatique et des vases dans la section restaurée.

Extrait justifiant la dispense d'étude d'incidence pour la petite libellule protégée. Source 3, p. 52, ÉCOLOR 12/2016.



Cette espèce figure sur la liste européenne des espèces NATURA 2000, si bien que le fait qu'elle ait été omise lors de l'instruction du dossier qui remonte déjà à plusieurs années, ne devrait pas permettre de l'ignorer de la sorte. Cela d'autant plus que les populations sur Haguenau sont de grande taille, localisées sur des cours d'eau de qualité, et sont donc importantes pour maintenir le bon état de viabilité des populations de cette espèce sensible et menacée. La responsabilité de la collectivité est engagée.

Qui prendra l'initiative de l'ajouter enfin dans liste des espèces présente dans ce site et dans combien de temps vu que c'est administrativement primordial ?

### 2-3. Le Cuivré des marais - une autre espèce NATURA 2000 omise

Curieusement toujours aucune mention d'observation du Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) un papillon diurne protégé au plan national et européen ne figure dans ces rapports d'études, même dans la version la plus récente de décembre 2016 (source 3).

Nous avons pu l'observer à plusieurs endroits et à différentes dates sur des prairies de la zone d'étude. C'est dommage étant donné qu'il s'agit là d'une espèce appartenant à la liste NATURA 2000 et pour lesquels des financements européens peuvent être obtenus pour le maintien de ses populations.

Cette espèce aussi avait été omise lors de la constitution du dossier NATURA 2000 et ne figure pas dans la liste du site.

### 2-4. L'alignement remarquables d'arbres anciens - insectes et chiroptères

Nous avons aussi attiré l'attention lors de l'enquête publique, par notre contribution du 20/11/2015 (p. 7), sur la présence d'un alignement d'arbres anciens rue du Député Hallez. En premier lieu nous avons fait remarquer qu'il s'agissait de tilleuls et non de hêtres comme mentionné par erreur.

Plusieurs de ces arbres présentent de nombreuses cavités.

Extrait de notre contribution du 22/11/2015 à l'enquête publique VLS, où nous illustrions déjà nos propos par une photo d'une cavité d'un des arbres.

C.E.R.P.E.A. Société Faune Environnement Enquête publique – Voie de Liaison S

Ces très nom  
nombreuses c

Ces cavités se  
espèces : ois  
insectes dont  
la loi.

Nous n'avon  
inventaires d  
Ainsi, il est p

09/11/2015

Nous sommes donc très surpris de lire qu'il n'y en a pas : « absence d'arbres à cavité ».



## 4.2.2. INCIDENCES SUR LES CHIROPTERES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Vespertilion à oreilles échancrées – Grand Murin

Ouvrage de la Moder  
franchissable par les chiroptères

Aucun gîte à chiroptères n'est concerné par le projet  
(absence d'arbres à cavités).

Source 3, p. 52, ÉCOLOR 12/2016. (Souligné par nous).

Aucun inventaire détaillé n'est fourni concernant cet alignement d'arbres. Ont-ils seulement été examinés ? Mystère. Allons-nous vers un nouveau dérapage à l'instar de celui du Palais et de la Musique et des Congrès de Strasbourg qui a défrayé la chronique en 2013 ?

Certains arbres pourraient aussi servir de lieu de développement de l'Osmoderne (= Pique-prune) *Osmoderma eremita*. Quelles ont été les investigations menées, par qui, à quelle dates, comment ?

Si aucune étude complémentaire et ciblée n'a été entreprise, est-il prévu d'en réaliser avant les travaux ou est-ce l'option prise de risque qui va être choisie ?

### CONCLUSION

Au travers ces quelques points analysés ici, nous insistons, nous naturalistes, une nouvelle fois sur un certain nombre de faiblesses dans les analyses environnementales liées à ce projet. Il y a toujours et encore des manquements inexplicables dans le diagnostic et la description de l'état initial de l'environnement. La description qui en est donnée est souvent très éloignée de la réalité du terrain, et ne traduit de loin pas la richesse des milieux et la biodiversité présente.

Sur la base des documents fournis, nous estimons toujours qu'il est très hasardeux de se prononcer sur les impacts effectifs liés à la réalisation de ce projet. Beaucoup d'aspects restent flous et approximatifs et il est regrettable que les années 2016 et 2017 n'aient pas été mises à profit pour affiner les connaissances et pour intégrer celles connues dans les rapports. Ces rapports auraient dû être actualisés comme cela est affirmé.

La préservation de la biodiversité est complexe et difficile pourtant sa sauvegarde est essentielle, car nous en dépendons tous. Il faut savoir être ambitieux aussi dans ce domaine-là.